

(en application de l'article 24, § 1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau)

**Travaux d'entretien du cours d'eau « Grimmelbaach » en vue d'assurer ses propriétés hydrauliques en tant qu'axe d'évacuation des eaux pluviales à Abweiler**

Il est porté à la connaissance du public que l'Administration de la gestion de l'eau a été saisie d'une demande d'autorisation No. EAU/AUT/17/0058 de la part de la commune de Bettembourg concernant la gestion des eaux dans le cadre des travaux d'entretien du cours d'eau « Grimmelbaach » en vue d'assurer ses propriétés hydrauliques en tant qu'axe d'évacuation des eaux pluviales à Abweiler.

La commune de Bettembourg en a été informée par courrier du 20 février 2017.

Fait à Bettembourg, le 27 février 2017.

**Damien NEY**  
Secrétaire Communal

**Laurent ZEIMET**  
Bourgmestre

